



Conditions d'admission et de livraison Décharge souterraine d'Herfa-Neurode (État au: 1^{er} novembre 2023)

Critères d'exclusion

Les déchets suivants n'ont pas le droit d'être déposés:

- déchets radioactifs,
- déchets liquides (également des déchets contenant des liquides libres ou qui les dégagent qu'après une longue immobilisation ou par des chocs),
- déchets infectieux ainsi que parties de corps et organes,
- déchets non identifiés ou nouveaux déchets chimiques issus d'activités de recherche, de développement et de formation, dont les effets sur les êtres humains et sur l'environnement sont inconnus,
- pneus usés entiers ou en morceaux,
- déchets engendrant des nuisances olfactives considérables,
- déchets (organiques) biodégradables,
- déchets qui, dans les conditions de stockage données (30 °C), augmentent en volume suite à une réaction entre eux ou avec la roche, ou qui entraînent la formation de substances auto-inflammables, toxiques (> 10x la valeur limite d'exposition professionnelle / valeur de concentration maximale admissible) ou explosives ou de gaz (gaz > 10 % de la LEI¹) ou d'autres réactions dangereuses,
- déchets qui, dans les conditions de stockage données (30 °C), sont explosibles, extrêmement ou facilement inflammables, dégagent une odeur âcre ou qui ne font pas preuve d'une stabilité suffisante compte tenu des conditions géomécaniques.

Informations concernant la procédure de justification / notification

- **La décharge souterraine (DS) a le droit d'accepter des déchets provenant d'Allemagne dans un processus privilégié conformément aux règlements de justification.**
Le producteur de déchets, ou son fondé de pouvoir, peut ainsi remettre les documents nécessaires directement à la DS.²
- Il faut respecter, le cas échéant, une obligation de livraison.
- Une notification est nécessaire pour les déchets qui ne proviennent pas d'Allemagne.
- Veuillez nous contacter concernant les documents à remettre.
- La déclaration d'admission de la DS se fonde sur la déclaration de déchets remise par le producteur de déchets ainsi que sur les résultats de l'analyse effectuée sur un échantillon représentatif des déchets.
- **Des dispositions particulières concernant les déchets sont définies de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.**
- Il convient d'informer la DS par écrit dans les plus brefs délais si des variations importantes surviennent par rapport aux déclarations faites en ce qui concerne la nature, la quantité et la provenance des déchets.

¹ LEI : limite explosive inférieure

² Page de garde pour l'enregistrement de gestion des déchets, déclaration de responsabilité, analyse de la déclaration, protocoles concernant les méthodes d'échantillonnage et la préparation d'échantillonnage ainsi que supplément DS



Documents d'accompagnement nécessaires

- Les documents d'accompagnement nécessaires se basent sur la nature et la provenance des déchets ainsi que sur les dispositions légales. **Il convient de les remettre entièrement remplis à l'admission. Dans le cas contraire, nous sommes en droit de refuser la livraison.**
- En cas de livraisons depuis l'Allemagne :
Formulaires d'identification³, instruction écrite, fiche de pesée ainsi que certificat ADR en cas de matières dangereuses.
- En cas de livraisons depuis l'étranger, il faudra aussi la lettre de voiture et le document de mouvement / formulaire d'accompagnement.
- **Au-delà des dispositions légales, les documents d'accompagnement doivent indiquer la nature et le nombre des récipients ainsi que le code K+S.**
- Si la fiche de pesée devait manquer, une pesée sera effectuée lors de l'admission. Des pesées de contrôle aléatoires seront effectuées pour toutes les livraisons.

Emballage des déchets

- **Les déchets doivent systématiquement être emballés.** Exception faite pour les livraisons en camion-silo (lorsque dans la DS l'emballage se fait dans des grands récipients vrac souples) ainsi que pour les gros équipements / récipients non emballables (après entente préalable).
- **Le type d'emballage** (fûts de tôle d'acier, caisses en tôle d'acier, grands récipients vrac souples) dépend des propriétés des déchets et **il est défini de manière contraignante dans le cadre de la procédure de justification / notification.**
- Vous trouverez sur les pages suivantes des détails concernant les types d'emballages.
- **Chaque récipient doit porter le marquage lisible et durable du code K+S** (hauteur des caractères d'au moins 10 cm, pas sur le couvercle, pas d'étiquettes en papier).
- En cas de matières dangereuses, l'emballage doit répondre aux dispositions ADR et il doit porter un marquage conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV et à la directive 67/548/CEE.
- **Les récipients doivent être intacts et propres à l'extérieur.**
- Lors de la livraison en camion-silo, la température des déchets ne doit pas dépasser 80 °C.

³ Conformément aux règlements de justification, les formulaires d'identification doivent être tenus sous forme électronique.



Livraison des déchets

Heures d'ouverture de la décharge souterraine :

Lu.-ve. entre 05 h 30 et 13 h 00 (matériau emballé)

Livraison en camion-silo :

Lu. entre 05 h 30 et 24 h 00

Ma.-ve. entre 0 h 00 et 24 h 00

Dans votre propre intérêt, nous vous prions d'annoncer les livraisons au préalable par écrit.

Veillez convenir à temps des heures de livraison avec la DS soit par e-mail, soit par fax, soit par téléphone:

E-mail: dispo_utdhn@k-plus-s.com

Téléphone : +49 (6624) 81-1308

Fax : +49 (6624) 81-1358

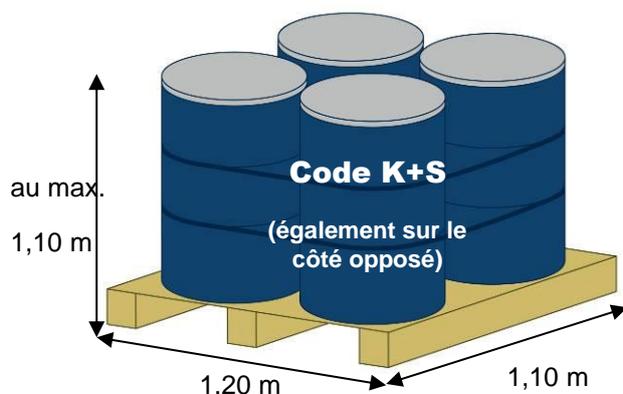
Livraison par camion :

- Les camions avec récipients doivent pouvoir être déchargés côté passager.
- Le code de la route allemand (StVO) est en vigueur dans l'enceinte de l'entreprise, 30 km/h au maximum.
- Le cas échéant, instructions par le personnel.
- Il convient de disposer dans le véhicule d'un équipement de protection individuelle comme gants de protection, casque, lunettes de protection et il faut les porter dès que l'on accède à l'enceinte de l'entreprise. Il faut également avoir sur soi masque et gants et les porter au besoin.

Admission des déchets dans la DS

- Lors de chaque livraison de déchets, un contrôle d'admission est effectué où l'identité des déchets est vérifiée (contrôle en env. 30 minutes). La DS n'assume aucune responsabilité pour le respect de cette indication de temps.
- **Les déchets qui ne correspondent pas à la déclaration dans l'enregistrement de gestion des déchets ou dans la notification ou qui sont insuffisamment emballés peuvent être refusés.**
- La DS n'assume aucune responsabilité pour tout endommagement pouvant résulter des points suivants lors du déchargement des camions ou des wagons :
 - palettes / chargements mal chargés ou ayant glissé,
 - palettes qui ne répondent pas aux conditions de la DS,
 - chargement complémentaire non signalé au personnel de déchargement.

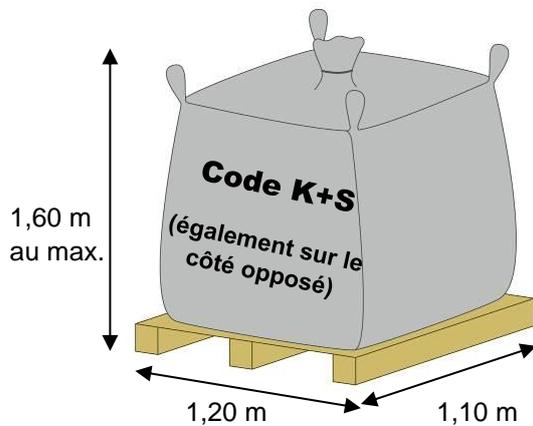
Lots de fûts en tôle d'acier



La palette et les fûts doivent être intacts et propres à l'extérieur, les fûts doivent être fermés hermétiquement.

<p>Lots de fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fûts en tôle d'acier ne sont admis que sous forme de lots de fûts - un lot de fûts comprend en général 4 fûts en tôle d'acier de même hauteur qui se trouvent à la verticale sur une palette - hauteur totale du lot 1,10 m au maximum 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) - sur tous les fûts - hauteur des caractères d'au moins 10 cm - de façon visible sur le côté par lequel le charriot élévateur charge (pas sur le couvercle) - le cas échéant marquage selon ADR et conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV
<p>Sécurisation du lot</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 bandes en acier (autres bandes sur demande) - chacune d'une largeur d'au moins 25 mm 	<p>Fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 fûts en tôle d'acier d'env. 200 litres chacun - homologués ADR en cas de matières dangereuses - avec revêtement en PE (0,2 mm d'épaisseur), fermé hermétiquement (exceptions possibles pour les déchets remplis à chaud)
<p>Palette DS</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur: 1,20 m, profondeur : 1,10 m - 1,20 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur - plancher plein 	<p>Couvercle</p> <ul style="list-style-type: none"> - amovible - fermeture par bague de serrage montrant vers l'extérieur avec goupille de sécurité - la masse brute autorisée par fût ne doit pas être dépassée

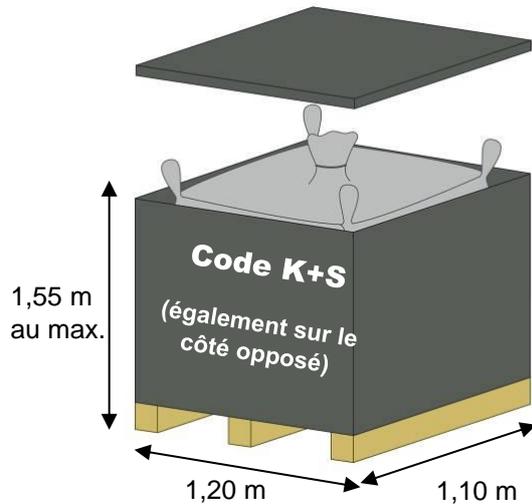
Grands récipients vrac souples (IBC-F)



Les palettes et les grands récipients vrac souples doivent être intacts et propres à l'extérieur, le grand récipient vrac souple doit être fermé hermétiquement.

<p>Type de grand récipient vrac souple</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sangles de levage dans les coins - forme de fond fermée (pas d'ouverture de fond) - homologation prouvée pour une utilisation souterraine : difficilement inflammable, antistatique, ne représente aucun risque au niveau sanitaire pour l'industrie minière - étanche à la poussière, par ex. avec joint d'étanchéité - tissu à deux couches le cas échéant - les déterminations concernant le type ont lieu lors de la procédure de justification / notification 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur côtés opposés - hauteur des caractères d'au moins 10 cm - de façon visible sur les côtés par lesquels le charriot élévateur charge - le cas échéant marquage selon ADR et conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV
<p>Remplissage de grands récipients vrac souples</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplissage sans débord au-delà des dimensions de base des palettes - uniquement pour produits en vrac sans éléments pointus, à bords coupants ou grossiers - poids brut correspondant à l'autorisation, sans dépasser cependant les 1 500 kg au maximum - hauteur totale avec jupe de fermeture : 1,60 m au maximum (grand récipient vrac souple + palette + jupe de fermeture) - les grands récipients vrac souples remplis doivent être indéformables et empilables 	<p>Palette DS</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur : 1,20 m, profondeur : 1,10 m - 1,20 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur - plancher plein

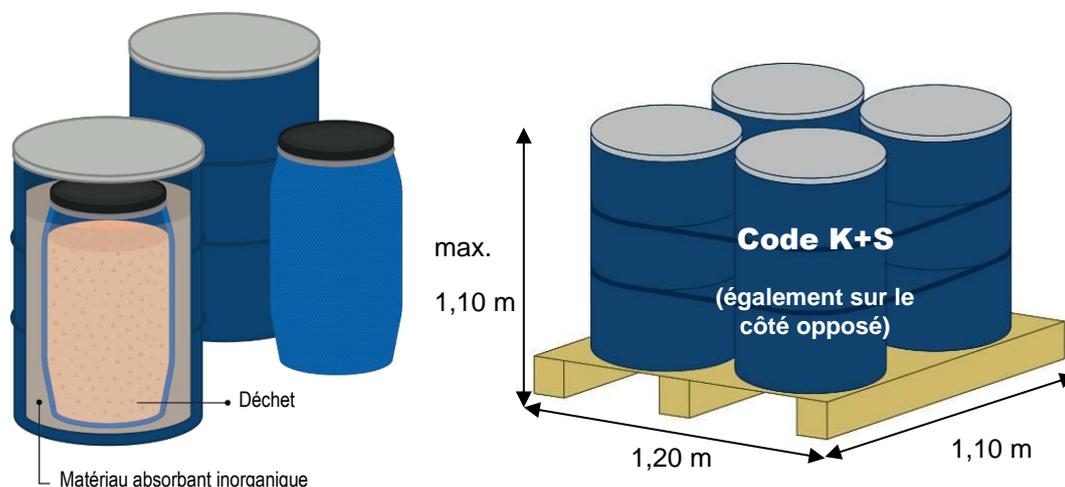
Caisse en tôle d'acier (IBC)



La caisse et le support doivent être intacts et propres à l'extérieur, la caisse doit être fermée hermétiquement.

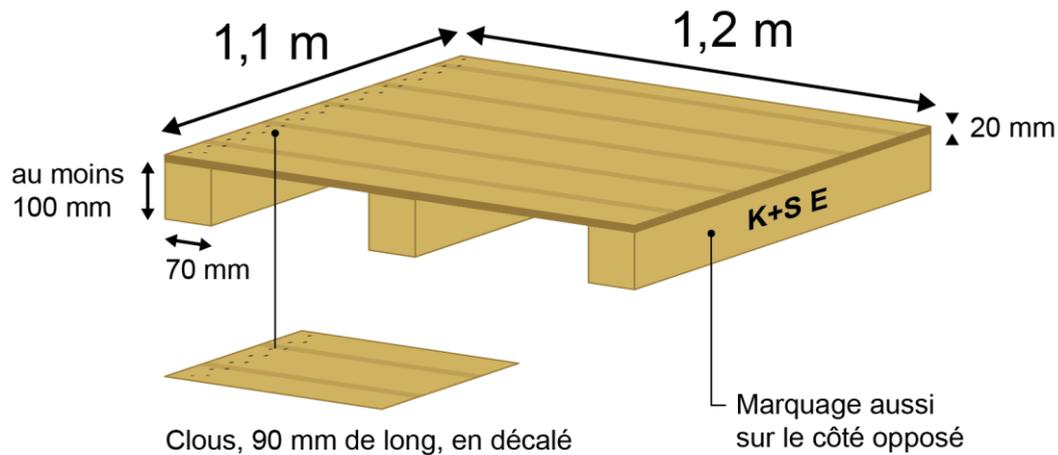
<p>Type et remplissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - caisse en tôle d'acier fermée avec revêtement en PE à l'intérieur ou grand récipient vrac souple - épaisseur de tôle (fond + couvercle cloche) \geq 1,25 mm - matériau St37 - poids brut selon autorisation, 3 000 kg au maximum - couvercle vissé 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur côtés opposés - hauteur des caractères d'au moins 10 cm - de façon visible sur les côtés par lesquels le charriot élévateur charge - le cas échéant marquage selon ADR et conformément au règlement allemand relatif aux substances dangereuses GefStoffV
<p>Dimensions</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur : 1,20 m, profondeur : 1,10 m - hauteur totale (caisse et support) : 1,55 m au max. - autres dimensions sur demande (longueur maximale : 2,20 m) 	<p>Support de caisse</p> <ul style="list-style-type: none"> - palette DS clouée ou pieds formés à partir de cales de bois ou acier profilé - 1,20 m côté large pouvant être pris en charge par le charriot élévateur

Lots de fûts en tôle d'acier avec fût intérieur en matière plastique



<p>Lots de fûts avec fût intérieur en matière plastique, pour déchets acides ($\text{pH} \leq 2$)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fûts en tôle d'acier ne sont admis que sous forme de lots de fûts - Un lot de fûts comprend en général 4 fûts en tôle d'acier de même hauteur, réunis debout sur une palette - Hauteur totale du lot 1,10 m max. - Fût en matière plastique de 120 litres (ou moins), inséré dans un fût en tôle d'acier - La cavité intermédiaire est remplie d'un matériau absorbant inorganique - Couvercle du fût en plastique amovible, sans fermeture à anneau de serrage. 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) - Hauteur des caractères 10 cm minimum - Lisible sur les côtés par lesquels le chariot élévateur prend le lot en charge (pas sur le couvercle) - Le cas échéant marquage selon ADR et le règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses
<p>Sécurisation du lot</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 cerclages en acier (autres cerclages sur demande) - Larges chacun de 25 mm minimum 	<p>Fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 fûts en tôle d'acier d'env. 200 litres chacun - Homologués ADR en cas de produits dangereux
<p>Palette UTD (voir fiche à part)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 1,20 m, profondeur : 1,10 m - Côté large de 1,20 m pouvant être pris en charge par le chariot élévateur <p>Plancher plein</p>	<p>Couvercle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amovible - Fermeture par anneau de serrage tourné vers l'extérieur, avec goupille de sécurité

Palette pour livraison de déchets



Indications :

- Capacité de charge de la palette : env. 1 500 kg
- Dimensions de la palette : 1,1 m x 1,2 m
- Clous : 90 mm de long, en décalé
- Nombre de bois équarris : 3
- Hauteur (bois équarri) : au moins 100 mm
- Largeur (bois équarri) : 70 mm
- Longueur (bois équarri) : 1,1 m
- Planches de recouvrement : 20 mm de haut, sans interstice sur toute la surface

Important :

La palette doit pouvoir être prise en charge par le charriot élévateur par le côté large de 1,2 m et être empilable sur 4 niveaux. De plus, la palette doit être dotée sur deux côtés du marquage K+S E.